

SECRET N° 87/566 DU 12/10/87,

Portant nomination des Officiers de
l'Armée Populaire Nationale au titre
de l'Année 1987.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
CHEF D U GOUVERNEMENT.-

- VISAS:- VU:- La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU:- La Loi 076/84 du 7/12/84, Portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23/8/84, Portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;
VU:- La Loi 17/61 du 16/1/61, Portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
VU:- L'Ordonnance 1/69 du 6/2/69, Modifiant la Loi 11/66 du 22/6/66, Portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
VU:- L'Ordonnance 2/72 du 19/1/72, Portant Intégration des Services de Sécurité au sein de l'Armée Populaire Nationale ;
D.G.B.- VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12/8/76, Modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18/8/70 ;
VU:- L'Ordonnance 31/70 du 18/8/70, Portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
VU:- Le Décret 70/357 du 25/11/70, Portant Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;
VU:- Le Décret 74/355 du 28/9/74, Portant création du Comité de Défense ;
VU:- Le Décret 84/856 du 8/8/84, Portant nomination du Premier Ministre ;
VU:- Le Décret 84/936 du 25/10/84, Portant création et Organisation d u Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
VU:- Le Décret 84/938 du 25/10/84, Portant Organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
D.C.F.- VU:- Le Décret 85/260 du 5/3/85, déterminant le circuit d'Approbation des Actes relatifs aux Intégrations, Avancements et Révisions des Situations Administratives des Agents de l'Etat ;
VU:- Le Décret 86/877 du 18/7/86, sur la prise d'effets des Avancements et Reclassements, notamment en son Article 1er ;
VU:- Le Décret 87/001 du 2 Janvier 1987, Portant Inscription au Tableau d'Avancement au Titre de l'Année 1987 des Officiers de l'Armée Populaire Nationale ;
VU:- Le Décret 87/481 du 20/8/87, Portant nomination des Membres du Gouvernement ;

VU:- Le Décret 87/482 du 20/8/87, Portant Organisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

E C R E T E :

Article I:- Sont nommés à titre définitif pour compter du 1er Octobre 1987 (4EME TRIMESTRE 1987)

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR

PERSONNEL NAVIGANT

Pilote de Transport

Commandants:-	BANTSIMBA	(Romain)	BA 01/20
-"-	MISSENGUE	(Jacques)	-"-

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

I.- COLE ET CENTRES D'INSTRUCTION:

E N I E :

Capitaines:-	BILOUBOUDI	(François)	G.S.
-"-	NZINGOULA	(Faustin)	-"-

II.- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE A.P.N.

A N T E :

Capitaines:-	GOKANA	(Louis-Victor)	H.C.A
	O Y O B E	(Jean-Fortuné)	-"-

III.- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

ARME BLINDEE ET CAVALERIE :

Capitaine:-	O N N Z O U	Auguste	3°RIM/ZAB
-------------	-------------	---------	-----------

IV.- COMMANDEMENT ARMEE DE L'AIR

PERSONNEL NAVIGANT

Pilote de Transport

Capitaine:-	DIAMONEKA	André	BA 01/20
-------------	-----------	-------	----------

V.- COMMANDEMENT DE LA MARINE NATIONALE

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE

Technicien Supérieur :

Lieutenant de Vaisseau:-	NDINGA	Jean-Claude	BN 02
--------------------------	--------	-------------	-------

Article II:- Conformément aux dispositions du Décret n°86/877 du 18/07/86 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article III:- Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense et de la Sécurité et le Ministre des Finances et du Plan sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du Présent Décret qui sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-3'

FAIT A BRAZZAVILLE, le 12 COULEUR 1987

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.-

-Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre;

P/Le Ministre du Plan et des Finances;

Le Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire,

- Colonel Raymond Damase NGOLLO.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre à la Présidence, Chargé de la Défense et de la Sécurité.

-Colonel Emmanuel ELENGA.-